



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ
DIFFUSION IMMÉDIATE

Retrait de bandelettes d'incontinence urinaire à l'extérieur du Québec

Le Collège des médecins salue la création de centres d'expertise au Québec, d'un registre provincial permanent et d'un programme de compensation financière pour les patientes

Montréal, le 17 décembre 2020 – Le Collège des médecins du Québec salue la décision du gouvernement québécois de donner suite à ses recommandations de créer des centres d'expertise au Québec et d'indemniser les femmes ayant subi le retrait radical d'une bandelette sous-urétrale à l'extérieur de la province au cours des deux dernières années. Le Collège accueille favorablement également la mise sur pied d'un registre provincial permanent des bandelettes sous-urétrales installées. Dans un [rapport d'enquête](#) déposé en juin dernier, le Collège des médecins formulait ces demandes au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'une série de recommandations bien concrètes.

Plus de 400 témoignages entendus par le Collège

En 2020, le Collège des médecins a réalisé une enquête dans la foulée des reportages de l'émission *Enquête*, diffusés à Radio-Canada, qui relataient que des centaines de Québécoises subissaient des effets secondaires importants liés à l'implantation de ce dispositif médical. Plus de 400 femmes ont fait part de leur histoire aux enquêteurs du Collège. Dans son rapport, le Collège a formulé 17 recommandations visant à assurer aux femmes subissant des complications une évaluation standardisée de leur état ainsi qu'une meilleure prise en charge par le réseau de la santé, partout au Québec.

« La création des centres d'expertise dans la province est une bonne nouvelle pour les Québécoises. Je suis heureux que les femmes ayant choisi de subir une opération à l'extérieur de la province obtiennent une compensation financière et que celles qui devront se faire retirer leur bandelette dans le futur aient désormais accès, dès janvier, à des centres d'expertise au Québec. La préoccupation première du Collège est de s'assurer que les femmes qui sont aux prises avec des complications reçoivent des soins de qualité, ici même au Québec. Enfin, je remercie vivement toutes les patientes qui ont participé à notre enquête. Leurs précieux témoignages ont permis cette avancée », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins du Québec.

À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est un ordre professionnel qui a pour mission de protéger le public en lui offrant une médecine de qualité.

Renseignements :

Leslie Labranche, conseillère principale – relations médias, Collège des médecins du Québec media@cmq.org | Ligne médias : (514) 933-4179